

NUNAVUT BUSINESS  
ᓄᓇᓂᓯ ᓇᓴᓯᓂᓐᓃᓃᓂᓯᓄᓂ



CREDIT CORPORATION  
ᓯᓇᓂᓯᓂᓄᓂᓯ ᓄᓂᓯᓂᓄᓂᓯ

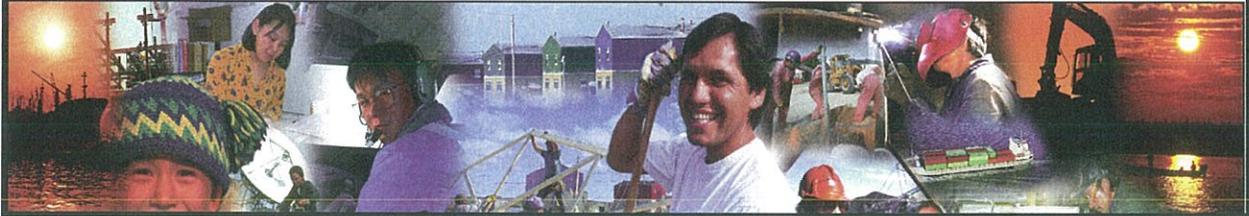
*“Lender of Northern Opportunity”*

# RAPPORT ANNUEL

2014-2015

Le 28 juin 2015  
Version 3

## *Partenaire du développement du Nord*



*La Société de crédit commercial du Nunavut*

*deviendra*

*le fournisseur de solutions financières de choix*

*des entreprises du Nunavut.*

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Je suis très heureuse d'annoncer que la SCCN a connu une performance solide pendant 2014-2015, terminant l'exercice avec un léger surplus. En plus d'obtenir une opinion sans réserve sur ses états financiers pour le 5e exercice consécutif, la SCCN a établi un nouveau record de communication en temps opportun concernant l'exercice 2014-2015, devançant toutes les autres sociétés publiques territoriales relevant du gouvernement du Nunavut. Ce succès a comme effet de renforcer encore davantage la crédibilité de la SCCN et de souligner sa capacité d'être le « partenaire du développement du Nord » du Nunavut.

Pendant l'exercice, la SCCN a maintenu son engagement visant à atteindre encore plus de Nunavummiut au moyen d'un accroissement du nombre de visites dans les collectivités. Grâce au financement du programme d'investissements stratégiques du ministère du Développement économique et des Transports, le personnel de la SCCN a pu visiter chaque collectivité de la région de Qikiqtaaluk pendant l'exercice financier. Cet engagement est venu compléter une initiative antérieure de 2012-2013 qui consistait à visiter les collectivités des deux autres régions. Les efforts ciblés de la SCCN visant à activement déterminer les besoins en matière de prêts des Nunavummiut et d'y répondre ont entraîné des hausses importantes de ses activités de prêts à des entreprises, nouvelles et existantes, au cours des quelques derniers exercices. Atteignant pratiquement sa limite de prêts en 2013-2014, la SCCN a demandé et a obtenu une autorisation officielle pour hausser de 15 millions de dollars cette limite, la portant à 40 millions de dollars, assurant ainsi la contribution de la SCCN au développement essentiel de l'économie du secteur privé du Nunavut, qui est d'une importance vitale.

Un obstacle auquel la SCCN fait face est l'incapacité jusqu'à maintenant d'obtenir une modification législative du montant de prêt maximal qu'elle peut consentir à un client admissible. Les demandes indiquent que l'évolution des circonstances, notamment des coûts plus élevés et de nouvelles possibilités pour le secteur privé du territoire justifient une augmentation de la limite d'un million de dollars qui est antérieure à la création du Nunavut. La SCCN continue à réclamer que la loi soit modifiée afin de l'aider à servir les Nunavummiut.

La SCCN a aussi joué un rôle clé dans la tenue de séances internes sur les pratiques de prêts en vertu du fonds de formation spécialisée parrainé par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales. La SCCN a invité d'autres organismes de prêts du territoire pour veiller à l'application de pratiques exemplaires uniformes.

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Au cours de l'exercice, la SCCN a connu une stabilité de ses ressources internes alors que tous les principaux postes étaient pourvus pour une durée indéterminée. Un membre du personnel est parti en raison d'un déménagement, mais son poste a rapidement été pourvu par un bénéficiaire qualifié. Des programmes de formation ont été développés et chaque employé a entrepris de suivre une formation au cours de l'exercice. La SCCN s'efforce d'offrir davantage de formation polyvalente afin d'assurer une couverture et un champ de connaissances suffisants au cours des absences du personnel.

Enfin, j'aimerais rendre hommage au conseil d'administration de la SCCN pour son dynamisme et son engagement tout au long de l'exercice financier. Le conseil compte des membres d'expérience venus de tous les coins du territoire, et la mise en commun de leur connaissance du Nord et de leur engagement envers notre territoire a contribué à l'excellente performance de la SCCN.

J'aimerais reconnaître les efforts de la haute direction et du personnel de la SCCN visant à assurer la réussite continue de la SCCN en ce qui concerne le service aux Nunavummiut et le respect de son engagement à être le « partenaire du développement du Nord ».



Nancy Karetak-Lindell

Présidente par intérim

## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je suis heureuse de présenter les résultats d'un autre exercice couronné de succès. La SCCN continue à jouer un rôle important dans le développement de l'économie du secteur privé du territoire, qui est d'une importance vitale, en répondant aux besoins en matière de prêts des Nunavummiut.

L'exercice s'est avéré très actif et compte des réalisations notables. La SCCN a une fois de plus obtenu une opinion sans réserve et a respecté le délai statutaire pour la présentation de ses rapports. Cet exercice, elle a aussi surpassé les attentes en établissant un nouveau record de communication en temps opportun, bien en avance sur les autres sociétés publiques territoriales relevant du gouvernement du Nunavut. Les activités de prêts ont aussi été très intenses grâce à une hausse du portefeuille total de prêts, contribuant à l'enregistrement d'un surplus en fin d'exercice.

La SCCN continue d'accroître son rayonnement à l'échelle du territoire pour attirer de nouveaux clients de prêts et offrir une aide additionnelle aux clients existants. Grâce à une augmentation de la limite de prêts de 25 à 40 millions de dollars, la SCCN est bien placée pour étendre ses activités de prêts en vue de fournir un soutien additionnel aux entreprises du Nunavut. L'aide fournie par le ministère du Développement économique et des Transports, a permis à la SCCN de poursuivre ses efforts ciblés visant à visiter les collectivités du Nunavut et à travailler en personne avec les entrepreneurs et les propriétaires d'entreprise. Pendant l'exercice, la SCCN a connu une hausse importante de ses activités de prêts dans la région de Kitikmeot grâce aux efforts déployés en 2012-2013 visant à passer plus de temps dans les régions centrales et de l'ouest du Nunavut. La région visée par les activités de rayonnement au cours de l'exercice était celle de Qikiqtaaluk.

Le compte rendu des réussites de la SCCN ne saurait être complet sans souligner les contributions de son conseil d'administration et de son personnel. La SCCN a bénéficié du soutien d'un conseil solide qui comptait des membres représentant chaque région du territoire. L'expérience des membres du conseil, leurs connaissances des entreprises et de l'environnement du Nunavut et leur maîtrise des enjeux locaux ont constitué des avantages importants pour la SCCN et ses activités.

## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les ressources internes de la SCCN ont aussi été très stables tout au long de l'exercice, tous les principaux postes étant pourvus pour une durée indéterminée. Les membres du personnel possèdent une connaissance considérable du Nord et sont grandement engagés à aider à répondre aux besoins en matière de financement des clients de la SCCN.

J'aimerais remercier le conseil pour son orientation et sa surveillance tout au long de l'exercice 2014-2015 et pour ses efforts de collaboration avec la haute direction de la SCCN afin d'assurer la réussite continue de la SCCN alors qu'elle s'efforce d'être le « partenaire du développement du Nord ».



Sherri Rowe, CGA

Directrice générale

## MANDAT

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) a pour mandat d'agir à titre d'agent du gouvernement du Nunavut afin de stimuler l'emploi et le développement économique au Nunavut en soutenant les entreprises du territoire au moyen d'investissements ou en leur offrant du financement. La SCCN ne verse pas de subventions ou de prêts-subventions et ne peut effectuer de placements en titres de participation dans les entreprises.

À titre de partenaire du développement du Nord, la SCCN offre des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir du crédit afin d'assurer la croissance de leur entreprise. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises déjà établies qui souhaitent prendre de l'expansion ou améliorer leur situation dans leur marché. La SCCN accepte également les demandes de nouvelles entreprises.

La SCCN travaille de manière personnalisée avec chacun de ses clients, et examine avec attention chaque demande par un processus rigoureux de diligence raisonnable, visant à établir le bien-fondé de chaque demande de financement. La SCCN offre par la suite du financement aux projets qui présentent les meilleures chances de réussite.

## MISSION

La mission de la SCCN consiste à stimuler l'emploi et le développement économique au Nunavut. La SCCN offre du financement aux entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir des prêts à des conditions raisonnables auprès d'autres institutions financières. À titre d'organisme de développement des entreprises, la SCCN est bien consciente que l'accès à du financement adéquat représente l'un des principaux défis auxquels les entreprises nordiques sont confrontées lorsqu'elles tentent de saisir les possibilités d'affaires qui s'offrent à elles.

À titre d'agent du gouvernement du Nunavut, la SCCN s'efforce de participer à la réalisation de la mission nouvellement énoncée, *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble*, en mettant l'accent sur la priorité qui la concerne tout particulièrement, soit « la croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs ».

## VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. La SCCN a été créée le 1<sup>er</sup> avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* définit la structure juridique et opérationnelle de la Société, et ses règlements\* guident les principaux aspects de son fonctionnement.

La SCCN relève officiellement du ministre responsable. Historiquement, le ministre du Développement économique et des Transports est aussi le ministre responsable de la SCCN.

La société territoriale est assujettie à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

#### Conseil d'administration

Les politiques et les directives générales de la SCCN sont établies par son conseil d'administration (le « conseil »). Le commissaire en Conseil exécutif nomme les membres du conseil sur recommandation du ministre responsable de la SCCN. La ministre fonde ses recommandations sur l'avis de ses collègues du ministère, des députés de l'Assemblée législative et du grand public.

Historiquement, les membres du conseil ont été choisis afin de refléter des expériences diversifiées et pour représenter les trois régions du Nunavut par la nomination de deux membres provenant de chacune des régions de Kitikmeot, de Kivalliq et de Qikiqtaaluk. Les membres du conseil ne peuvent détenir une facilité de crédit de la SCCN, et ne peuvent être employés par le ministère du Développement économique et des Transports.

\*Les règlements sur la Société de crédit commercial du Nunavut (R-008-2010) portent sur les honoraires et les indemnités du conseil, sur l'amortissement, sur la durée des prêts et sur les taux d'intérêt.

Conseil d'administration de la SCCN au cours de l'exercice 2014-2015.

| <b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> |                 |               |                 |
|---------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Poste                           | Membre          | Collectivité  | Fin du mandat   |
| Greg Cayen, FCA                 | Président       | Iqaluit       | Le 31 mai 2015  |
| Marg Epp                        | Administratrice | Cambridge Bay | Le 25 juin 2016 |
| Donald Havioyak                 | Administrateur  | Kugluktuk     | Le 25 juin 2016 |
| Elijah Evaluarjuk               | Administrateur  | Igloolik      | Le 29 mars 2018 |
| Nancy Karetak-Lindell           | Vice-présidente | Arviat        | Le 25 juin 2016 |
| Allan Lahure                    | Administrateur  | Baker Lake    | Le 29 août 2017 |
| Tommy Owljoot                   | Administrateur  | Arviat        | Le 31 mai 2015  |

Les membres du conseil possèdent collectivement un vaste éventail de connaissances et de compétences complémentaires liées au développement des entreprises, aux pratiques de crédit et au milieu nordique canadien. Tous les membres du conseil résident au Nunavut et ont acquis une grande expérience dans au moins l'une des trois régions du territoire.

Quoique situé dans la capitale du Nunavut, le mandat de la SCCN s'applique à l'ensemble du territoire. Il est donc important que le conseil puisse compter sur une solide représentation du Nunavut, alors que la SCCN vise à exécuter son mandat au profit des Nunavummiut.

Le conseil peut créer des comités pour assurer la supervision et l'orientation de certains aspects clés des activités et du fonctionnement de la SCCN. En 2014-2015, trois comités étaient en fonction, soit le comité des finances, le comité des facilités de crédit et le comité des politiques et de la planification. Chaque comité a un mandat approuvé par le conseil et qui lui sert de guide pour ses activités et centres d'intérêts. Les membres des comités sont choisis parmi les membres du conseil, compte tenu de leur expérience et de leurs intérêts. Chaque membre du conseil est invité à participer à au moins un comité.

## Dotation

La SCCN compte six postes permanents, tous situés à Iqaluit. Ces postes sont les suivants :

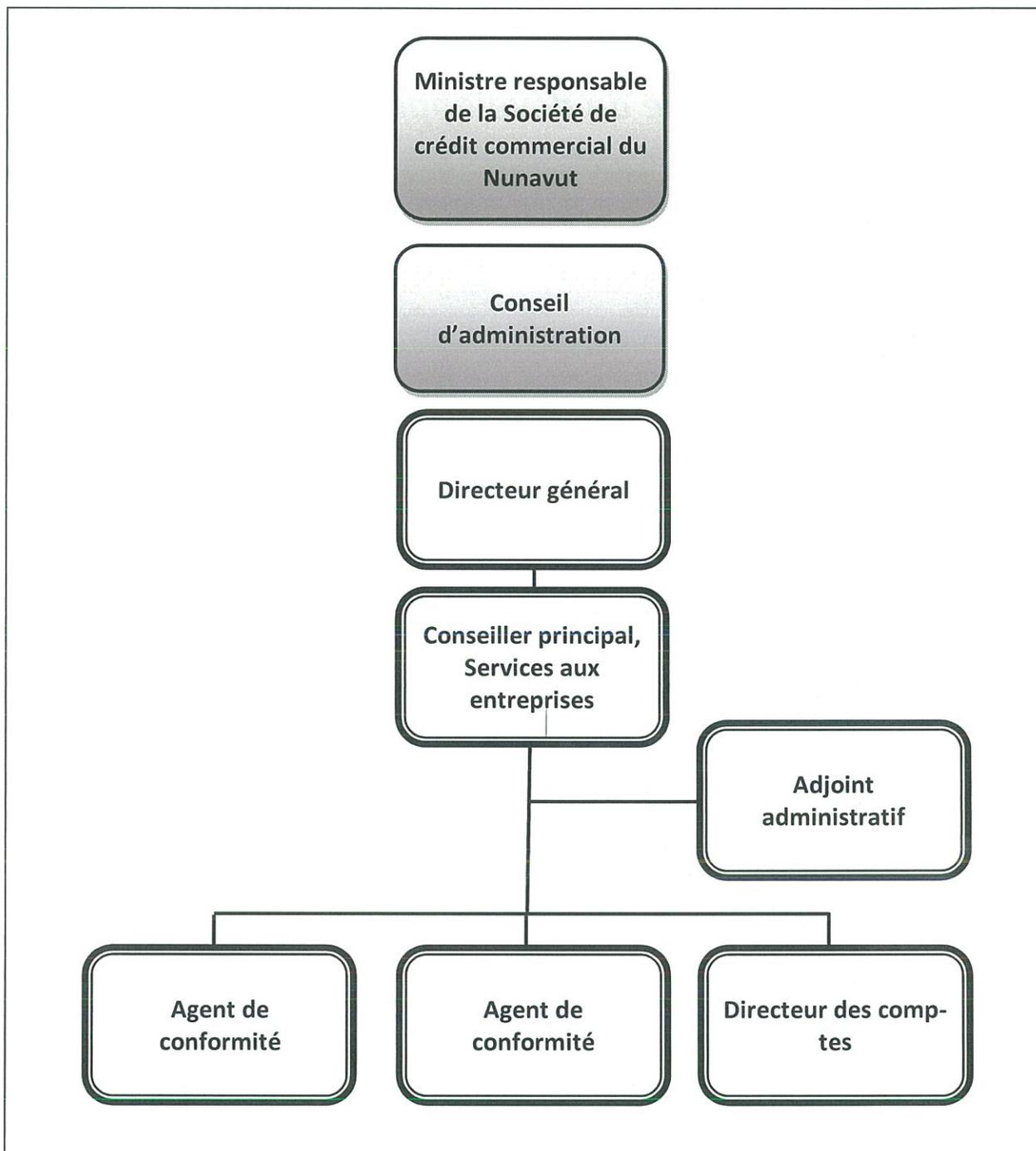
- Directeur général
- Conseiller principal, Services aux entreprises
- Agents de conformité (2)
- Directeur des comptes
- Adjoint administratif

Au 31 mars 2015, il y avait deux postes vacants. Le poste d'agent de conformité qui est devenu vacant en raison du déménagement d'un membre du personnel a été pourvu par un bénéficiaire qualifié pour une durée déterminée deux mois après la fin de l'exercice. Le poste d'adjoint administratif est vacant depuis quelque temps et aucune mesure de dotation n'est prévue. Tous les postes principaux étant pourvus, la SCCN atteint généralement une représentation des bénéficiaires de 40 % dans son personnel. Le renforcement des capacités internes et la conservation d'un effectif stable constituent des éléments clés des succès futurs de la SCCN.

## Chaîne de responsabilité de la Société

La chaîne de responsabilité de la SCCN est illustrée dans le tableau qui suit. Le ministre responsable de la SCCN et le conseil d'administration représentent des éléments essentiels de la structure de gouvernance de la SCCN.

## CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

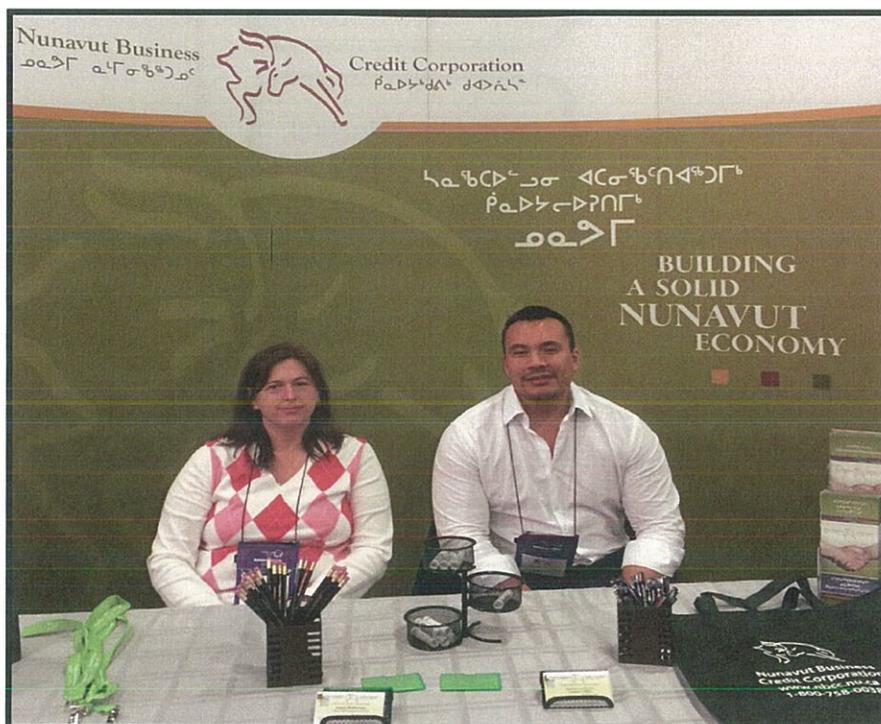


Tous les postes de la SCCN sont basés à Iqaluit.

## Partenaire du développement du Nord



## Appui aux entreprises du Nunavut



Angela Barkhouse-McPherson et Damian Lachance ont accueilli des clients actuels et de nouveaux clients lors de la conférence Aurores boréales de janvier 2014. Angela est la conseillère principale, Services aux entreprises de SCCN et l'employée ayant le plus d'années de service à la SCCN. Angela est souvent la première personne que les clients rencontrent lorsqu'ils souhaitent obtenir de l'aide financière. Damian s'est joint à la SCCN en 2011 et occupe le poste d'agent de conformité.

## RAPPORT DE GESTION

### BILAN DE L'EXERCICE

La SCCN a connu un autre exercice réussi de croissance et d'activités continues. S'appuyant sur les activités de prêts accrues de l'exercice précédent, la SCCN a vu son portefeuille de prêts croître encore davantage en 2014-2015. Plus important encore, ses activités de prêts dans la région de Kitikmeot ont presque doublé, ce qui signifie que la SCCN est reconnue dans l'ensemble du territoire. Cette réussite est en grande partie attribuable aux efforts continus déployés depuis 2012-2013 visant à visiter les trois régions.

En tant que prêteur orienté vers le développement, la SCCN offre de l'aide financière aux entreprises nordiques qui ne peuvent obtenir de prêts auprès des principaux établissements de crédit commercial. La SCCN fournit du financement à ces clients dans le cadre de son mandat de favoriser le développement économique et de créer des débouchés pour les Nunavummiut, et son portefeuille de prêts comporte forcément un risque plus élevé. La haute direction de la SCCN fait un suivi régulier du comportement de remboursement de ses clients. Elle comptabilise également une provision, fondée sur la meilleure estimation de la direction, qui comprend une provision générale et une provision pour pertes sur créances spécifique. En 2014-2015, la SCCN a rajusté sa provision pour pertes sur créances principalement en raison des difficultés financières éprouvées par deux clients. La SCCN a également accru sa provision générale en raison de l'augmentation de l'ensemble du portefeuille de prêts. Malgré ce rajustement total de sa provision, la SCCN a enregistré un léger surplus pour l'exercice 2014-2015.

Malgré les résultats financiers de cet exercice, dans l'ensemble de l'année, les activités de la SCCN reflètent clairement le nouvel élan de son fonctionnement interne et de ses compétences sur le plan de la gestion financière, maintenant qu'elle s'est attaquée aux réserves et aux lacunes d'importance soulevées par le Bureau du vérificateur général. La SCCN a essuyé de mauvais résultats d'audit pendant six années consécutives, l'examineur formulant une impossibilité d'exprimer une opinion, jusqu'en 2010-2011, lorsqu'elle a enfin obtenu une opinion sans réserve à la suite de la mise en place d'un plan de redressement ciblé sous la gouverne du conseil d'administration en collaboration avec le ministère du Développement économique et des Transports et le ministère des Finances et sous la supervision du Conseil des organismes publics.

## RAPPORT DE GESTION

### BILAN DE L'EXERCICE

La SCCN montre une nouvelle tendance grâce à cinq exercices consécutifs de résultats d'audit positifs et a établi un nouveau record en présentant son rapport de 2014-2015 avant son record précédent et plus rapidement que les autres sociétés publiques territoriales relevant du gouvernement du Nunavut.

La SCCN a poursuivi ses efforts pour répondre à la demande accrue de financement des entreprises du Nunavut. S'appuyant sur sa réussite en 2013-2014, elle a augmenté encore davantage son portefeuille de prêts en 2014-2015 et a enregistré un surplus pour l'exercice.

En 2013-2014, la SCCN a demandé que la limite maximale de son activité de prêts soit relevée de 25 millions de dollars à 40 millions de dollars. Le Conseil de gestion financière a approuvé cette demande, soulignant son regain de confiance dans l'ensemble du fonctionnement de la SCCN. Voilà qui ouvre une voie d'avenir importante pour la SCCN en renforçant sa capacité de soutenir la communauté d'affaires du Nunavut et de réaliser son objectif avoué d'être le *partenaire du développement du Nord*.

### PRÉPARER L'AVENIR

Même si la SCCN a accompli beaucoup de travail, elle doit continuer à rechercher des moyens d'élargir son rayonnement afin d'établir des activités commerciales additionnelles avec de nouveaux clients ou des clients existants et étoffer ainsi son portefeuille de prêts. Elle prévoit y arriver en assurant une présence plus importante dans la communauté et en évaluant les exigences de financement additionnelles des clients établis. En travaillant en étroite collaboration avec le Conseil, elle pourra ainsi s'employer à mettre en œuvre son plan d'activités et atteindre ses priorités établies pour l'année.

## FAITS SAILLANTS

Les faits saillants de ce rapport annuel pour l'exercice financier 2014-2015 de la SCCN sont les suivants :

- l'établissement d'un nouveau record de communication en temps opportun, devançant le record précédent et tous ceux des autres sociétés publiques territoriales relevant du gouvernement du Nunavut;
- la préparation des états financiers dans le strict respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public et du délai statutaire de déclaration de la SCCN;
- la mise en place d'un conseil d'administration qui représente l'ensemble du territoire;
- la dotation de tous les postes principaux pour une durée indéterminée peu après la fin de l'exercice comptant une représentation des bénéficiaires de 40 %;
- le parrainage par la SCCN d'une séance sur les pratiques de prêts pour son personnel et d'autres organismes de prêts afin d'assurer l'uniformité des pratiques exemplaires au Nunavut;
- la mise en place de plans de formation et de perfectionnement pour chacun des employés.

## DIRECTIVE MINISTÉRIELLE

Le paragraphe 78(7) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la SCCN fasse rapport sur la mise en application des directives ministérielles émises au cours de l'exercice financier.

Aucune directive ministérielle à l'endroit de la SCCN n'a été mise en place au cours de l'exercice 2014-2015.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le résumé qui suit porte sur les résultats financiers de la SCCN pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015. L'exercice s'est terminé avec un surplus de 138 057 \$ comparé à un déficit de 518 203 \$ en 2013-2014. Cette augmentation de 656 260 \$ s'explique par un nombre de facteurs, tels qu'illustré ci-dessous :

Le changement le plus important par rapport à l'exercice précédent était celui lié à la provision pour pertes sur créances. Chaque exercice, le portefeuille de prêts est évalué et une provision générale est calculée en se basant sur l'estimation de la direction concernant les pertes sur prêts probables et une provision spécifique est calculée en se fondant sur les prêts individuels. (Cette pratique est expliquée de manière plus détaillée à la note 2 afférente aux états financiers.). En 2013-2014, un rajustement important de la provision relative aux prêts a été fait en grande partie en raison d'un changement de situation concernant un client de prêt. En 2014-2015, un rajustement moins important a été fait à la provision spécifique même si la provision générale faisait face à une augmentation modérée puisque la valeur totale du portefeuille de prêts était plus élevée qu'à l'exercice précédent. L'incidence générale sur la provision relative aux prêts était inférieure de 449 228 \$ en 2014-2015, ce qui a eu des effets positifs sur les résultats de l'exercice.

Cette baisse a été accompagnée d'une augmentation de 139 346 \$ (soit 13,8 %) des intérêts créditeurs sur prêts en cours, entraînant une hausse globale des revenus de 112 150 \$ (soit 10,4 %) compte tenu d'une réduction de 27 196 \$ (soit 37,4 %) des autres intérêts créditeurs. Cette augmentation du total des revenus correspond aux changements qui se sont produits dans le portefeuille de prêts de la SCCN au cours de l'exercice, soit l'approbation de nouvelles demandes de prêt et le versement des sommes.

Le total des charges de l'exercice (à l'exclusion de l'ajustement de la provision pour pertes sur créances) a diminué de 32 907 \$ (soit 2,14 %) pour atteindre 1 505 210 \$ en 2014-2015 par rapport à 1 538 117 \$ en 2013-2014. Essentiellement, les charges sont demeurées stables malgré une hausse des activités de prêts. Cette performance témoigne de la capacité de la direction à contrôler les charges alors que les activités augmentent.

Il y a eu quelques hausses notables pendant l'exercice qui ont été plus que compensées par des baisses des charges d'exploitation de la SCCN. Les frais de déplacement ont augmenté de 44 767 \$ (soit 134,2 %), les frais de bureau de 37 900 \$ (soit 85,6 %) et la publicité et la promotion de 20 456 \$ (soit 78,4 %).

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS

Toutefois, les charges de 66 360 \$, liées à des projets, qui ont été financées par le gouvernement du Nunavut sont incluses dans ces montants et représentent la plus grande composante de ces hausses. Les honoraires professionnels ont également augmenté de 17 153 \$ (soit 17,1 %) en raison des ressources additionnelles requises pendant l'exercice. L'amortissement a augmenté de 5 344 \$ (soit 78,8 %).

Les baisses des charges d'exploitation comprennent 84 653 \$ (soit 9,6 %) en salaires et en avantages sociaux principalement en raison du départ d'un membre du personnel, 51 980 \$ (soit 17,9 %) en intérêts débiteurs sur l'avance du gouvernement du Nunavut principalement en raison des taux d'intérêt généralement inférieurs et 13 995 \$ (soit 33,3 %) en frais de réunions et connexes liés au conseil d'administration.

### ***Provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses***

La provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses est fondée sur un examen de l'ensemble des facilités de crédit consenties aux emprunteurs et représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes sur créances possibles. La provision totale pour 2014-2015, qui comprend les provisions générales et spécifiques, s'élevait à 2 157 300 \$ (2013-2014 : 1 800 227 \$), ce qui représente une augmentation nette de 357 073 \$ (ou 19,8 %) par rapport à celle de l'exercice précédent

### **Provision spécifique**

La direction examine le portefeuille en permanence afin de repérer les facilités de crédit qui devraient être considérées douteuses. À la fin de 2014-2015, des facilités de crédit ont été déclarées douteuses, la provision pour pertes s'élevant à 1 745 709 \$ (2013-2014 : 1 418 435 \$), ce qui représente une augmentation de 327 274 \$ (ou 23,1 %) de la provision spécifique pour facilités de crédit douteuses.

### **Provision générale**

Une provision générale est constituée chaque année afin de couvrir d'éventuelles facilités de crédit douteuses à l'intérieur du portefeuille de facilités de crédit. La provision générale de la SCCN est fixée à 2 % de la valeur des facilités de crédit productives. Pour l'exercice 2014-2015, elle s'élevait à 411 592 \$ (2013-2014 : 381 792 \$), ce qui représente une augmentation de 29 800 \$ (ou 7,8 %) par rapport à l'exercice précédent.

## RENDEMENT DU PORTEFEUILLE

### *Activités du portefeuille*

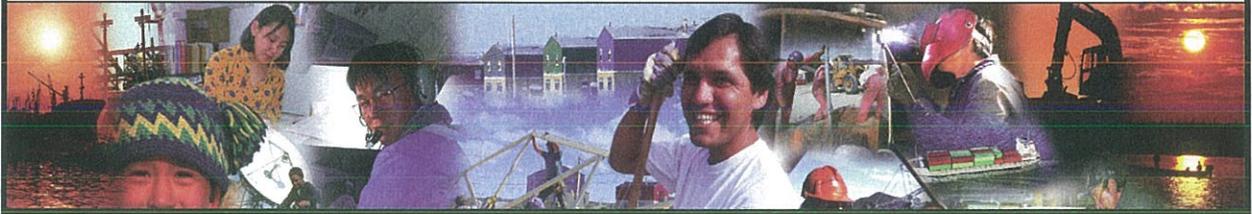
La haute direction de la SCCN, sous la supervision du conseil d'administration, est demeurée engagée à bien gérer son portefeuille de prêts et à y appliquer des contrôles efficaces pour obtenir une opinion d'audit favorable, mieux respecter les délais de présentation de ses rapports financiers et assurer le respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public et des obligations statutaires relatives à la communication. Il y a quelques années, des mesures correctives ont été prises en vue de répondre aux réserves formulées par le vérificateur général du Canada et de corriger les lacunes qu'il a signalées, de renforcer les compétences internes de la SCCN, de consolider ses politiques et procédures et de perfectionner ses méthodes de manière continue.

La SCCN qui est sortie de cette entreprise de redressement s'avère une organisation beaucoup plus forte et efficace. Début 2012-2013, la SCCN a mis en place des mesures énergiques visant à élargir son rayonnement vers de nouveaux clients et vers ses clients actuels et, pour ce faire, a reçu des fonds du gouvernement en 2012-2013 et en 2014-2015. Le succès de ces mesures s'est fait surtout sentir en 2013-2014 et en 2014-2015, et s'est traduit par une augmentation importante des demandes de prêt. Non seulement ce succès a-t-il permis à la SCCN de réaffirmer son rôle de *partenaire du développement du Nord* malgré son passé tumultueux, mais il a révélé l'importance des besoins de financement dans le territoire. En 2013-2014, la SCCN a demandé un relèvement de la limite maximale de son activité de prêt afin de la faire passer de 25 millions de dollars à 40 millions de dollars. La SCCN a augmenté significativement son portefeuille de prêts en cours par rapport à 2012-2013 et continue à explorer de nouvelles possibilités d'accroître ce volume en vue de réaliser son mandat.

Le conseil d'administration de la SCCN, ainsi que sa haute direction, sont déterminés à obtenir une hausse de la limite de prêt que la Société peut consentir à un client, y compris les entités liées, afin de la faire passer de 1 million de dollars à 2 millions de dollars et mieux répondre ainsi aux besoins de la communauté d'affaires du Nunavut. Cette augmentation nécessitera la modification de la législation applicable à la SCCN et exigera de travailler de concert avec le gouvernement du Nunavut sur le plan du processus législatif pour procéder à ce changement.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le conseil a approuvé 15 nouveaux prêts et a déboursé un total de 5 840 222 \$. À la fin de l'exercice financier de 2014-2015, la valeur du portefeuille s'établissait à 21 113 318 \$, soit une augmentation de 1 838 000 \$ ou 9,5 % par rapport à l'année précédente (2013-2014 : 19 275 318 \$).

## Partenaire du développement du Nord



## Clients de la SCCN



Stuart Kennedy, Tumiiut  
Development Corporation



Stephen, Michael, Marina, Helen, Paul  
« Équipe Akhaliak »

### **Facilités de crédit**

Les facilités de crédit sont considérées douteuses lorsqu'aucun paiement régulier n'a été effectué au cours d'une période d'un an, et que, selon l'information disponible et l'enchaînement des événements, il est improbable que la SCCN soit capable de recouvrer la totalité des montants associés aux facilités de crédit (intérêts et capital) selon les modalités contractuelles de la convention de facilité de crédit.

### **Nouvelles facilités de crédit**

Au cours de l'exercice, le conseil a approuvé 15 nouvelles facilités de crédit totalisant 8 428 611 \$ (2013-2014 : 12 737 656 \$).

### **Remboursement des facilités de crédit**

En 2014-2015, les remboursements de facilité de crédit ont totalisé 3 510 981 \$ (2013-2014 : 1 939 304 \$). Quatre prêts ont été remboursés au moyen de paiements personnalisés et libératoires (un en 2013-2014).

Les versements de prêt liés aux prêts approuvés au cours de l'exercice 2014-2015 ont totalisé 2 595 809 \$ (2013-2014 : 9 111 436 \$). Un montant supplémentaire de 3 244 413 \$ (2013-14 : 2 370 000 \$) a été versé pour des prêts approuvés au cours de l'exercice précédent, ce qui porte le total des versements de prêt à 5 840 222 \$ pour l'exercice (2013-2014 : 11 481 436 \$).

### **Statistiques annuelles concernant les prêts**

La SCCN prête à des entreprises situées dans chacune des 25 collectivités du Nunavut. Au cours de l'exercice 2014-2015, des facilités de crédit ont été consenties à Cambridge Bay, Gjoa Haven et Kugluktuk dans la région de Kitikmeot, à Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région de Kivalliq, et à Cape Dorset, Clyde River, Iqaluit, Pangnirtung et Qikiqtarjuaq

### *Perspective dans les secteurs industriels*

Le portefeuille des facilités de crédit productives de la SCCN est principalement lié au secteur de la construction (28,8 %), suivi par le secteur de la vente au détail (21,9 %). Le secteur du service et celui de l'immobilier suivent ensuite, représentant 19,4 % et 13,9 % des prêts actifs, respectivement. La SCCN souhaite continuer d'accorder la priorité à la recherche de possibilités de diversification de son portefeuille dans d'autres industries.

La SCCN comprend l'importance de diversifier l'économie du Nunavut et continuera d'inviter la participation de ses partenaires stratégiques au sein du Forum économique du Nunavut et de collaborer avec d'autres organismes de financement du Nunavut en vue d'aider les entreprises à obtenir le financement dont elles ont besoin. Sur ce point, les efforts de la SCCN sont axés sur la promotion de la Stratégie de développement économique du Nunavut en tant que moyen de développer les partenariats novateurs nécessaires pour relever les défis auxquels le Nunavut fait face sur le plan du développement économique.

| Facilités de crédit par secteur<br>le 31 mars 2015 |           |           |                   |           |           |                   |
|--|-----------|-----------|-------------------|-----------|-----------|-------------------|
| Secteur industriel                                 | 2014-2015 |           |                   | 2013-2014 |           |                   |
|  | M de C    | Prêts     | Montant (\$)      | M de C    | Prêts     | Montant (\$)      |
| <b>Prêts productifs</b>                            |           |           |                   |           |           |                   |
| Communication                                      | —         | 2         | 51 212            | —         | 2         | 183 322           |
| Construction                                       | 4         | 9         | 5 847 552         | 4         | 8         | 4 746 174         |
| <b>Production</b>                                  |           |           |                   |           |           |                   |
| cinématographique                                  | —         | 1         | 535 986           | —         | 1         | 500 000           |
| Finances   | 1         | —         | ( 33)             | 1         | —         | ( 33)             |
| Pêcherie   | —         | 1         | 378 080           | —         | 1         | 422 485           |
| Service d'accueil                                  | —         | 5         | 1 918 258         | —         | 5         | 1 618 360         |
| Immobilier   | 2         | 3         | 2 812 299         | 2         | 3         | 3 166 037         |
| Vente au détail                                    | 3         | 7         | 4 447 323         | 4         | 6         | 4 135 487         |
| Services   | 3         | 9         | 3 932 799         | 2         | 10        | 2 807 671         |
| Transports   | 1         | 1         | 352 530           | 1         | 1         | 367 262           |
| <b>Total des prêts productifs</b>                  | <b>14</b> | <b>38</b> | <b>20 276 006</b> | <b>14</b> | <b>37</b> | <b>17 946 765</b> |
| <b>Douteux</b>                                     | <b>—</b>  | <b>8</b>  | <b>2 920 948</b>  | <b>—</b>  | <b>9</b>  | <b>2 920 948</b>  |
| <b>Total du portefeuille de prêts</b>              |           |           |                   |           |           |                   |
|  | <b>14</b> | <b>46</b> | <b>23 196 954</b> | <b>14</b> | <b>46</b> | <b>20 867 713</b> |

### Perspective régionale

Cinq des treize collectivités de la région de Qikiqtaaluk ont reçu la plus grande part du soutien de la SCCN, soit 14 938 230 \$ en facilités de crédit, ce qui représente 64,4 % du portefeuille de prêts en 2014-2015.

Trois des cinq collectivités de la région de Kitikmeot détiennent, quant à elles, une part d'une valeur de 5 031 589 \$, ce qui représente 21,7 % du portefeuille de prêts.

Enfin, trois des sept collectivités de la région de Kivalliq détiennent une part d'une valeur de 3 227 135 \$, soit 13,9 % du portefeuille de prêts.

### Perspective communautaire :

Sur le plan communautaire, Iqaluit, la capitale du Nunavut, reçoit la plus grande part de l'ensemble des facilités de crédit consenties par la SCCN, avec un total de 11 877 411 \$ pour l'exercice de 2014-2015 répartis entre 32 facilités de crédit. Cela représente 79,5 % de l'ensemble des facilités de crédit pour la région et 51,2 % du portefeuille total de la SCCN.

Trois autres collectivités reçoivent une part importante des facilités de crédit accordées : Cambridge Bay détient 2 900 639 \$ répartis entre sept facilités de crédit, Rankin Inlet détient 1 720 559 \$ répartis entre quatre facilités de crédit et Kugluktuk détient 1 648 145 \$ répartis entre trois facilités de crédit.

Le total de Cambridge Bay représente 57,6 % du total emprunté dans la région de Kitikmeot, soit 12,5 % du total du portefeuille. Rankin Inlet, une collectivité de Kivalliq, détient 53,3 % du total de cette région, soit 7,4 % du total du portefeuille. Kugluktuk représente 32,8 % du total de la région de Kitikmeot et 7,1 % du total du portefeuille.

| Facilités de crédit par collectivité<br>le 31 mars 2015 |           |           |                   |           |           |                   |
|---|-----------|-----------|-------------------|-----------|-----------|-------------------|
| Collectivité  | 2014-2015 |           |                   | 2013-2014 |           |                   |
|   | M de C    | Prêts     | Montant (\$)      | M de C    | Prêts     | Montant (\$)      |
| <b>Qikiqtaaluk</b>                                      |           |           |                   |           |           |                   |
| Cape Dorset   | 1         | 3         | 1 182 482         | 1         | 3         | 1 186 019         |
| Clyde River   | —         | 3         | 1 348 385         | 1         | 1         | 571 958           |
| Iqaluit   | 9         | 23        | 11 877 411        | 8         | 24        | 11 872 214        |
| Pangnirtung   | —         | 1         | 151 872           | —         | 1         | 55 209            |
| Qikiqtarjuaq  | —         | 1         | 378 080           | —         | 1         | 422 485           |
| <b>Qikiqtaaluk — Total</b>                              | <b>10</b> | <b>31</b> | <b>14 938 230</b> | <b>10</b> | <b>30</b> | <b>14 107 885</b> |
| <b>Kivalliq</b>   |           |           |                   |           |           |                   |
| Arviat  | —         | 2         | 750 571           | —         | 2         | 750 571           |
| Coral Harbour   | —         | 2         | 756 005           | 1         | 3         | 776 884           |
| Rankin Inlet  | 1         | 3         | 1 720 559         | —         | 5         | 1 755 257         |
| <b>Kivalliq — Total</b>                                 | <b>1</b>  | <b>7</b>  | <b>3 227 135</b>  | <b>1</b>  | <b>10</b> | <b>3 282 712</b>  |
| <b>Kitikmeot</b>  |           |           |                   |           |           |                   |
| Cambridge Bay   | 2         | 5         | 2 900 639         | 2         | 4         | 1 862 868         |
| Gjoa Haven  | —         | 1         | 482 805           | —         | —         | —                 |
| Kugluktuk   | 1         | 2         | 1 648 145         | 1         | 2         | 1 614 248         |
| <b>Kitikmeot — Total</b>                                | <b>3</b>  | <b>8</b>  | <b>5 031 589</b>  | <b>3</b>  | <b>6</b>  | <b>3 477 116</b>  |
| <b>Total du portefeuille</b>                            |           |           |                   |           |           |                   |
|   | <b>14</b> | <b>46</b> | <b>23 196 954</b> | <b>14</b> | <b>46</b> | <b>20 867 713</b> |

### **Note relative à la mesure du rendement**

La SCCN vise à renforcer sa gouvernance et ses activités de crédit et s'est engagée à l'égard de l'amélioration continue depuis 2010-2011.

Cette année-là, la direction a élaboré un ensemble de guides contenant les politiques et le cadre de reddition de comptes de la SCCN. Ces quatre guides – Gestion du crédit, Orientation du conseil, Comptabilité et Administration et gestion – ont été approuvés par le conseil et le ministère. Dans le cadre de l'engagement de la SCCN à apporter des améliorations continues, ses politiques et procédures font l'objet d'un examen annuel, et des mises à jour sont apportées au besoin. Tout examen du cadre des politiques et de reddition de comptes de la SCCN est assujéti à l'approbation du ministère et du conseil d'administration. Tous les guides feront l'objet d'examens afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents dans le contexte d'exploitation courant de la SCCN.

La SCCN s'est également engagée à élaborer des mesures du rendement quantifiables et des pratiques de production de rapports annuels permettant de procéder à une évaluation objective des réussites de la Société dans l'exécution du mandat que lui confie la loi consistant à stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut.

La SCCN tient une séance de planification stratégique des activités de son conseil d'administration annuellement afin de fournir une orientation et d'identifier ses priorités pour les trois années à venir. La SCCN produit des rapports annuels sur son rendement à l'égard de ces priorités.

### ***Paramètres des activités de prêt***

Les banques canadiennes partout au pays, et particulièrement au Nunavut, n'offrent généralement pas de services de prêt aux entreprises en démarrage ou aux entreprises qui ne possèdent pas d'antécédents satisfaisants. Cela explique l'importance de la présence d'institutions de financement spécialisées au Nunavut comme la SCCN et ses partenaires stratégiques. La SCCN offre des prêts selon les paramètres décrits ci-dessous :

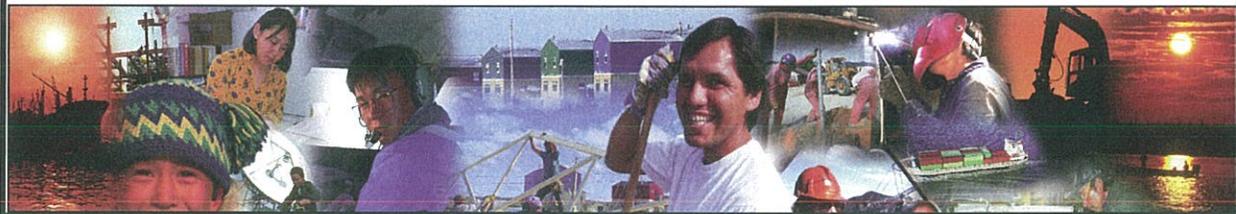
Le montant maximal de prêt pour une entreprise ou un groupe d'entreprises liées est établi à un million de dollars.

La durée maximale d'une facilité de crédit est de cinq ans et la période d'amortissement est habituellement fixée à 25 ans.

Une entreprise commerciale du Nunavut peut présenter une demande de prêt lorsqu'elle est incapable d'obtenir une facilité de crédit à des conditions raisonnables auprès d'une autre institution financière.

Le taux d'intérêt est établi au coût d'emprunt plus une prime de 0 à 5 % fixée en fonction du risque que représente le prêt. Le coût d'emprunt équivaut au taux imposé à la SCCN par le gouvernement du Nunavut pour les prêts de fonds de roulement. La SCCN facture aux clients le taux d'intérêt en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil d'administration de la SCCN approuve la facilité de crédit, outre la cote de risque applicable.

## *Partenaire du développement du Nord*



*La Société de crédit commercial du Nunavut*

*deviendra*

*le fournisseur de solutions financières de choix  
des entreprises du Nunavut.*





# **SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT**

## **ÉTATS FINANCIERS**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

Version 8



## TABLE DES MATIÈRES

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| Responsabilité de la direction relativement aux états financiers                                | 35          |
| Rapport du vérificateur indépendant   | 37          |
| États financiers  |             |
| État de la situation financier  | 39          |
| État des résultats  | 40          |
| État de la variation de la dette nette  | 41          |
| État des flux de trésorerie   | 42          |
| Notes afférentes aux états financiers   | 43          |
| Annexe A – Tableau des immobilisations corporelles  | 56          |
| Annexe B – Tableau de projet – Sensibilisation de la communauté                                 | 57          |
| Annexe C – Tableau de projet – Fonds de formation spécialisée                                   | 58          |
| Annexe D – Tableau des soldes entre apparentés<br>de la Société de crédit commercial du Nunavut | 59          |



## Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de la préparation des états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) incombe à la direction de la Société et ces états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers comprennent également certains montants, tels que les provisions pour pertes sur prêts et les provisions pour les avantages sociaux futurs des employés, reposant sur les hypothèses les plus probables et sur le jugement éclairé de la direction.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité, à la fidélité et à la qualité des états financiers, maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la Société respecte les lois applicables et les règles relatives aux conflits d'intérêts. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun des renseignements financiers, et la conformité aux politiques de la Société et aux prescriptions réglementaires.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de rapports financiers et des contrôles internes. Les vérificateurs externes ont libre accès au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada procède à une vérification annuelle indépendante des transactions et des états financiers de la Société, et il émet par la suite une opinion à cet égard.



Sherri Rowe, CGA  
Présidente-directrice générale

Le 15 juin 2015





## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À l'intention de la ministre du Développement économique et des Transports

### Rapport sur les états financiers

J'ai procédé à l'examen des états financiers ci-joints de la Société de crédit commercial du Nunavut, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et l'état des résultats d'exploitation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire à la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité du vérificateur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers en me fondant sur ma vérification. J'ai effectué ma vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation sur les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lorsqu'il évalue ces risques, le vérificateur examine le contrôle interne de l'entité pour ce qui concerne la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de crédit commercial du Nunavut au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu'à mon avis les normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des documents comptables appropriés ont été tenus par la Société de crédit commercial du Nunavut et les états financiers sont conformes à ceux-ci. En outre, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers se sont déroulées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et aux règlements et statuts de la Société de crédit commercial du Nunavut.

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script that reads "Tammy Squires".

Tammy Squires, CPA, CA,  
directrice principale  
pour le vérificateur général du Canada

Le 15 juin 2015  
Ottawa, Canada

---

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**État de la situation financière**

---

Au 31 mars

---

|  | 2015                 | 2014                 |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Actifs financiers</b>                         |                      |                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4) | 3 627 804 \$         | 5 552 271 \$         |
| Comptes débiteurs                                | 15 886               | 11 179               |
| À recevoir du gouvernement du Nunavut            | 13 068               | 62 530               |
| Prêts en cours (note 5 et note 6)                | 21 113 318           | 19 275 318           |
| Frais de crédit remboursables                    | 46 802               | 34 492               |
| <b>Total des actifs financiers</b>               | <b>24 816 878 \$</b> | <b>24 935 790 \$</b> |
| <b>Dettes</b>                                    |                      |                      |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)   | 270 374 \$           | 484 668 \$           |
| À payer au gouvernement du Nunavut (note 9)      | 25 238 578           | 25 290 558           |
| <b>Total des dettes</b>                          | <b>25 508 952 \$</b> | <b>25 775 226 \$</b> |
| <b>Dettes nettes</b>                             | <b>(692 074) \$</b>  | <b>(839 436) \$</b>  |
| <b>Actifs non financiers</b>                     |                      |                      |
| Immobilisations corporelles (annexe A)           | 35 799 \$            | 45 284 \$            |
| Charges payées d'avance                          | 904                  | 724                  |
| <b>Total des actifs non financiers</b>           | <b>36 703 \$</b>     | <b>46 008 \$</b>     |
| <b>Déficit accumulé</b>                          | <b>(655 371) \$</b>  | <b>(793 428) \$</b>  |

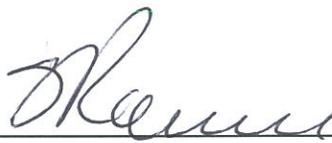
Obligations contractuelles (note 12)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes en font partie intégrante.



Nancy Karetak-Lindell

Présidente intérimaire du conseil d'administration



Sherri Rowe, CGA

Présidente-directrice générale

## Société de crédit commercial du Nunavut État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars

|   | Budget<br>2015<br>(note 14) | Chiffres réels<br>2015 | Chiffres réels<br>2014 |
|---|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>Revenus</b>  |                             |                        |                        |
| Intérêts créditeurs sur prêts en cours                              | 930 000 \$                  | 1 148 163 \$           | 1 008 817 \$           |
| Autres intérêts créditeurs  | -                           | 45 448                 | 72 644                 |
| <b>Total des revenus</b>  | 930 000 \$                  | 1 193 611 \$           | 1 081 461 \$           |
| <b>Dépenses</b>   |                             |                        |                        |
| Salaires et avantages sociaux                                       | 800 000 \$                  | 800 264 \$             | 884 917 \$             |
| Provision pour pertes sur créances                                  | -                           | 357 074                | 806 302                |
| Frais d'intérêt sur l'avance du<br>gouvernement du Nunavut (note 9) | -                           | 238 578                | 290 558                |
| Honoraires professionnels   | 150 000                     | 117 754                | 100 601                |
| Dépenses liées aux installations                                    | 80 000                      | 78 430                 | 80 727                 |
| Frais de bureau   | 50 000                      | 82 193                 | 44 293                 |
| Réunions du conseil   | 100 000                     | 28 039                 | 42 034                 |
| Déplacements  | 100 000                     | 78 134                 | 33 367                 |
| Publicité et promotion  | 150 000                     | 46 553                 | 26 097                 |
| Honoraires des membres du conseil                                   | 100 000                     | 20 075                 | 23 250                 |
| Amortissement   | 10 000                      | 12 103                 | 6 769                  |
| Formation et perfectionnement                                       | 41 650                      | 1 866                  | 3 699                  |
| Autres dépenses   | 165 000                     | 1 221                  | 1 805                  |
| <b>Total des dépenses</b>   | 1 746 650 \$                | 1 862 284 \$           | 2 344 419 \$           |
| <b>Déficit avant contribution du gouvernement</b>                   | (816 650) \$                | (668 673) \$           | (1 262 958) \$         |
| <b>Contribution du gouvernement du Nunavut</b>                      |                             |                        |                        |
| Financement de base (note 13)                                       | 750 000 \$                  | 740 370 \$             | 744 755 \$             |
| Programme de sensibilisation de la communauté (annexe B)            | 50 000                      | 49 815                 | -                      |
| Fonds de formation spécialisée (annexe C)                           | 16 650                      | 16 545                 | -                      |
| <b>Surplus (déficit) pour l'exercice</b>                            | -                           | 138 057                | (518 203)              |
| Déficit accumulé – en début d'exercice                              | (793 428) \$                | (793 428) \$           | (275 225) \$           |
| Déficit accumulé – en fin d'exercice                                | (793 428) \$                | (655 371) \$           | (793 428) \$           |

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes en font partie intégrante.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**État de la variation de la dette nette**

Pour l'exercice clos le 31 mars

|  | <b>Budget<br/>2015</b> | <b>Chiffres<br/>réels<br/>2015</b> | <b>Chiffres<br/>réels<br/>2014</b> |
|--|------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
|  | (note 14)              |                                    |                                    |
| <b>Surplus (déficit) pour l'exercice</b>               | - \$                   | 138 057 \$                         | (518 203) \$                       |
| <b>Immobilisations corporelles (annexe A)</b>          |                        |                                    |                                    |
| Ajouts   | - \$                   | (2 618) \$                         | (16 542) \$                        |
| Amortissement  | 10 000                 | 12 103                             | 6 769                              |
|  | 10 000 \$              | 9 485 \$                           | (9 773) \$                         |
| Utilisation nette (ajouts) des charges payées d'avance | -                      | (180)                              | 7 575                              |
| <b>Variation de la dette nette</b>                     | 10 000 \$              | 147 362 \$                         | (520 401) \$                       |
| <b>Dette nette – en début d'exercice</b>               | (839 436)              | (839 436)                          | (319 035)                          |
| <b>Dette nette – en fin d'exercice</b>                 | (829 436) \$           | (692 074) \$                       | (839 436) \$                       |

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes en font partie intégrante.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 mars

|   | <b>2015</b>        |           | <b>2014</b>           |
|---|--------------------|-----------|-----------------------|
| <b>Encaisse générée par les activités de fonctionnement</b>                     |                    |           |                       |
| Intérêts sur prêts en cours   | 1 282 130          | \$        | 931 907 \$            |
| Contributions du gouvernement du Nunavut  | 716 650            |           | 540 000               |
| Autres activités  | -                  |           | 142                   |
| Remboursements de TPS   | 11 179             |           | 17 184                |
| Fournisseurs  | (396 514)          |           | (269 882)             |
| Frais d'intérêts sur l'avance du gouvernement du Nunavut                        | (290 558)          |           | (209 676)             |
| Intérêts provenant des comptes bancaires  | 44 725             |           | 77 770                |
| Décaissements destinés au gouvernement du Nunavut                               | (968 142)          |           | (597 125)             |
| <b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>                   | <b>399 470</b>     | <b>\$</b> | <b>490 320 \$</b>     |
| <b>Encaisse générée par les activités de financement</b>                        |                    |           |                       |
| Avance de fonds de roulement  | -                  | \$        | 7 000 000 \$          |
| <b>Encaisse générée par les activités de financement</b>                        | <b>-</b>           | <b>\$</b> | <b>7 000 000 \$</b>   |
| <b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement</b>                    |                    |           |                       |
| Remboursement des prêts en cours  | 3 510 981          | \$        | 1 939 304 \$          |
| Remboursement de frais reçu   | 7 922              |           | 39 173                |
| Décaissements en vertu de prêts approuvés                                       | (5 840 222)        |           | (11 481 436)          |
| <b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement</b>                    | <b>(2 321 319)</b> | <b>\$</b> | <b>(9 502 959) \$</b> |
| <b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b> |                    |           |                       |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles                                      | (2 618)            | \$        | (16 542) \$           |
| <b>Encaisse utilisée pour activités d'investissement en immobilisations</b>     | <b>(2 618)</b>     | <b>\$</b> | <b>(16 542) \$</b>    |
| <b>Diminution de l'encaisse</b>   | <b>(1 924 467)</b> | <b>\$</b> | <b>(2 029 181) \$</b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – en début d'exercice</b>            | <b>5 552 271</b>   |           | <b>7 581 452</b>      |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – en fin d'exercice (note 4)</b>     | <b>3 627 804</b>   | <b>\$</b> | <b>5 552 271 \$</b>   |

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes en font partie intégrante.

## **1. La Société**

### **(a) Pouvoirs**

La Société de crédit commercial du Nunavut (la « Société ») est une société territoriale détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Nunavut (le « gouvernement »). La Société a été créée le 1<sup>er</sup> avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut*. La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* (la « Loi ») définit sa structure juridique et opérationnelle. La Société fonctionne sous l'égide du ministère du Développement économique et des Transports (le « Ministère »), et est assujettie à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

### **(b) Mandat**

Le mandat de la Société est de fonctionner comme une société d'État territoriale sans lien de dépendance avec le gouvernement dans le but de stimuler l'emploi et le développement économique du Nunavut grâce au programme de prêts, en offrant du soutien, du financement et des investissements aux entreprises du territoire. La Société agit à la fois à titre de prêteur de dernier recours et d'organisme de développement offrant du soutien aux entreprises du Nunavut. La Société n'offre pas de subventions, de prêts concessionnels ou de prêts non remboursables et ne peut acquérir des titres de participation dans une entreprise. À ce titre, la Société n'offre qu'un seul programme.

### **(c) Contributions et avances du gouvernement**

La Société est économiquement dépendante des contributions du gouvernement pour ses dépenses administratives directes. L'entente annuelle de contribution avec le Ministère prévoit le versement d'une contribution fixe pour l'année.

L'article 47 de la *Loi* autorise le gouvernement à prêter à la Société, sur le Trésor, un montant ne dépassant pas un total de 50 millions de dollars dans le but de fournir de l'aide financière à des entreprises commerciales. En 2014, le Conseil de gestion financière a établi la limite de l'avance de fonds de roulement à 40 millions de dollars. Ces avances sont remboursées au gouvernement du Nunavut selon les conditions fixées par le ministre des Finances.

### **(d) Imposition**

La Société n'est pas assujettie à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## **2. Principales conventions comptables**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCCSP) telles qu'elles ont été publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Voici un sommaire des principales conventions comptables.

### **(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes des comptes bancaires, moins les chèques en circulation et les dépôts à court terme. L'excédant produit des revenus d'intérêts calculés selon les taux d'intérêt bancaires du gouvernement du Nunavut.

## **2. Principales conventions comptables (suite)**

### **(b) Comptes débiteurs**

La valeur des comptes débiteurs est établie en utilisant la méthode de la moindre valeur ou de la valeur nette de réalisation. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes.

### **(c) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est établi en fonction de la valeur résiduelle aux taux suivants :

|   |      |
|---|------|
| Matériel informatique et équipement de bureau | 30 % |
| Ameublement de bureau et accessoires fixes    | 20 % |

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter du mois suivant l'achat jusqu'au mois suivant la disposition.

### **(d) Comptes fournisseurs et charges à payer**

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont comptabilisés au moment où ils sont déboursés. Les charges annuelles, de remplacement et facultatives liées aux congés, à la cessation d'emploi et au relogement sont comprises dans les charges à payer.

### **(e) Incertitude d'évaluation**

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges déclarés dans les états financiers. Ces estimations sont, par leur nature, caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées portent sur les provisions pour pertes sur les prêts, sur la juste valeur des instruments financiers, sur les services reçus sans frais et les avantages sociaux futurs des employés. Une variation de la qualité du portefeuille de prêts ou de la situation économique sur laquelle sont fondées ces estimations pourrait entraîner une modification importante de celles-ci.

### **(f) Instruments financiers**

Les instruments financiers sont classés par catégories d'actifs et de passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement à l'aide de la méthode des intérêts effectifs.

La liste qui suit présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation au 31 mars 2015.

| <b>Actifs financiers</b>                | <b>Base d'évaluation</b> |
|---|--------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût                     |
| Comptes débiteurs                       | Coût                     |
| Prêts en cours                          | Coût après amortissement |
| À recevoir du gouvernement du Nunavut   | Coût                     |
| Frais de crédit remboursable            | Coût                     |

## 2. Principales conventions comptables (suite)

| <b>Passifs financiers</b>             | <b>Base d'évaluation</b> |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Comptes créditeurs et charges à payer | Coût                     |
| À payer au gouvernement du Nunavut    | Coût                     |

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de valeur sont inscrites à l'état des résultats.

### (g) Intérêts créditeurs sur prêts en cours

Les revenus sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle les transactions ou les activités génératrices de revenus se sont produites. Les intérêts créditeurs sur les prêts en cours sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Tous les paiements reçus sur les prêts ordinaires sont déduits des soldes en souffrance pour d'autres charges, les intérêts et le capital, dans cet ordre particulier.

### (h) Prêts non remboursés

Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction et après analyse de tous les facteurs, il est déterminé que la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle qu'il n'existe plus d'assurance raisonnable de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. De telles considérations pourraient inclure les éléments suivants, et sont évaluées en conjonction avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui pourraient exister à l'égard d'un prêt spécifique :

1. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de six mois, à moins que le prêt soit entièrement garanti ou que les mesures de recouvrement se traduisent par un remboursement du prêt en temps opportun;
2. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de 12 mois, que le prêt soit garanti ou non;
3. Le capital ou les intérêts sont dus depuis trois mois, si le prêt a antérieurement été restructuré;
4. La sécurité de la facilité de crédit est compromise.

Lorsqu'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables doivent être ramenées à leurs valeurs nettes de réalisation estimatives. Les valeurs nettes de réalisation estimatives doivent être mesurées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévue au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs nettes de réalisation estimatives peuvent être mesurées selon la juste valeur de la garantie sous-jacente, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tout montant légalement dû aux emprunteurs.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

La Société cesse d'accumuler les intérêts lorsqu'un prêt est considéré douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts douteux sont portés au crédit des intérêts suspendus, des versements conservatoires, des arriérés d'intérêts courus et du solde de capital du prêt, dans cet ordre. Lorsque les intérêts suspendus, les versements conservatoires et les intérêts courus sont intégralement remboursés, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts radiés sont considérés comme des revenus.

## **2. Principales conventions comptables (suite)**

La Société considère les prêts comme productifs de nouveau lorsqu'elle peut raisonnablement compter sur le recouvrement en temps opportun du capital et des intérêts. Les prêts refinancés sont considérés comme des prêts productifs sauf s'ils répondent aux critères des prêts douteux. Lorsqu'un prêt douteux devient à nouveau productif ou est refinancé, et qu'il est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts capitalisés non courus découlant des paiements encaissés sont constatés immédiatement à titre de revenus, et tout montant résiduel d'intérêts capitalisés non courus est alors constaté sur la durée non écoulée du prêt.

### **(i) Provisions pour pertes sur prêts**

La provision pour pertes sur les prêts douteux est fondée sur un examen des prêts consentis aux emprunteurs, et représente la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables sur créances. La provision comprend deux composantes : générale et spécifique.

La provision générale représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes probables sur des prêts qui n'ont pas encore été identifiés comme douteux. La provision générale est établie en calculant le total des prêts en cours, moins la provision spécifique à la fin de l'exercice financier, moins le paiement intégral des soldes après la fin de l'exercice, le tout multiplié par 2 %.

La provision spécifique est établie au cas par cas pour les prêts considérés comme douteux. Le montant de la moins-value initiale et tout changement sous-jacent subséquent découlant de la réévaluation de la valeur estimative de réalisation sont comptabilisés à la provision pour pertes sur créances comme ajustement à la provision spécifique pour prêts douteux.

Les provisions générales pour prêts productifs et les provisions spécifiques pour prêts douteux sont inscrites en réduction des prêts en cours.

### **(j) Radiations**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, le montant du capital et des intérêts impayés peut être radié par le conseil d'administration de la Société si le montant total impayé est de 20 000 \$ ou moins, ou par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total impayé est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut toujours faire l'objet de mesures de recouvrement.

La direction ne recommande habituellement la radiation d'un prêt qu'après avoir épuisé toutes les mesures possibles de recouvrement.

### **(k) Avantages sociaux futurs**

#### Prestations de retraite

Les employés de la Société sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent cotiser au Régime pour couvrir les coûts afférents. Aux termes de la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services antérieurs ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charge au cours de l'année pendant laquelle les employés ont rendu des services, et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite.

## **2. Principales conventions comptables (suite)**

### Autres avantages

Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles de la Société peuvent avoir droit à d'autres prestations de cessation d'emploi et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces avantages sont versés au moment de la démission, de la retraite ou du décès des employés. Les charges à payer et les frais connexes associés à ces avantages sont comptabilisés pendant la prestation de service des employés et sont déterminés selon les hypothèses émises et les meilleures estimations de la direction.

### **(l) Constatation des revenus**

Sauf indication contraire, tous les revenus sont comptabilisés et présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice au cours duquel sont survenus les transactions ou les événements qui ont généré les revenus. Les méthodes propres à la comptabilisation des revenus sont les suivantes :

#### Transferts du gouvernement du Nunavut et d'autres

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenu lorsque le financement est approuvé et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les stipulations du financement donnent lieu à un passif. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement. La Société ne possède aucun solde de revenus reportés.

### **(m) Services fournis sans frais**

Le gouvernement du Nunavut offre sans frais à la Société un certain nombre de contributions et de services administratifs. Les contributions administratives reçues ne sont pas remboursables. La valeur estimée de ces contributions et de ces services est comprise dans leur solde de compte respectif.

Les services de vérification sont fournis sans frais à la Société par le Bureau du vérificateur général du Canada. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers à l'égard de ces services.

## **3. Adoption des nouvelles normes comptables canadiennes pour le secteur public**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la Société a adopté le chapitre 3260 – Passif au titre des sites contaminés. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés. L'adoption de cette norme n'a eu aucun impact significatif sur l'exercice clos le 31 mars 2015.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2015

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

L'encaisse de la Société est mise en commun avec les fonds excédentaires du gouvernement, ce qui génère des intérêts bancaires sur le solde combiné, plutôt que les soldes de comptes individuels. En 2015, la Société a perçu des intérêts créditeurs de 45 448 \$ (2014 – 72 644 \$) à un taux moyen de 0,96 % (2014 – 1,24 %).

Au 31 mars 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient une avance en fiducie de 1 170 729 \$ (2014 – 2 995 103 \$) liée à un prêt en cours non décaissé.

**5. Prêts en cours**

Au 31 mars 2015, les dates d'échéance prévues des prêts en cours sont les suivantes :

| <b>Échéances</b>                                      | <b>Taux d'intérêt annuel %</b> | <b>2015</b>   | <b>Taux d'intérêt annuel %</b> | <b>2014</b>   |
|---|--------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
| <b>1 an</b>   | 4,25 % à 6,88 %                | 5 450 235 \$  | 3,09 % à 7,19 %                | 6 740 916 \$  |
| <b>1 à 2 ans</b>                                      | 5,09 % à 6,56 %                | 1 358 979     | 4,25 % à 6,88 %                | 715 447       |
| <b>2 à 3 ans</b>                                      | 5,98 % à 6,25 %                | 3 645 354     | 5,09 % à 6,56 %                | 1 244 211     |
| <b>Plus de 3 ans</b>                                  | 6,09 % à 6,40 %                | 9 821 438     | 5,98 % à 6,32 %                | 9 246 191     |
| <b>Prêts douteux</b>                                  | 5,75 % à 10,25 %               | 2 920 948     | 5,75 % à 10,25 %               | 2 920 948     |
|   |                                | 23 196 954    |                                | 20 867 713    |
| <b>Intérêts courus à recevoir (note 7)</b>            |                                | 73 665        |                                | 207 832       |
|   |                                | 23 270 619 \$ |                                | 21 075 545 \$ |
| <b>Moins provision pour pertes sur prêts (note 6)</b> |                                | 2 157 301     |                                | 1 800 227     |
| <b>Prêts en cours – nets</b>                          |                                | 21 113 318 \$ |                                | 19 275 318 \$ |

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2015

**5. Prêts en cours (suite)**

La concentration des prêts productifs et des prêts douteux par région est la suivante :

| Régions                 | Taux d'intérêt annuel | 2015          | Taux d'intérêt annuel | 2014          |
|-------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| <b>Prêts productifs</b> |                       |               |                       |               |
| Qikiqtaaluk             | 4,25 % à 6,88 %       | 13 823 185 \$ | 3,09 % à 7,19 %       | 12 992 840 \$ |
| Kivalliq                | 6,13 % à 6,25 %       | 1 421 232     | 4,50 % à 7,19 %       | 1 476 809     |
| Kitikmeot               | 5,98 % à 6,25 %       | 5 031 589     | 5,98 % à 6,25 %       | 3 477 116     |
|                         |                       | 20 276 006 \$ |                       | 17 946 765 \$ |
| <b>Prêts douteux</b>    |                       |               |                       |               |
| Qikiqtaaluk             | 5,75 % à 6,56 %       | 1 115 045 \$  | 5,75 % à 6,56 %       | 1 115 045 \$  |
| Kivalliq                | 6,09 % à 10,25 %      | 1 805 903     | 6,09 % à 10,25 %      | 1 805 903     |
| Kitikmeot               | s.o.                  | -             | s.o.                  | -             |
|                         |                       | 2 920 948 \$  |                       | 2 920 948 \$  |
| <b>Total</b>            |                       | 23 196 954 \$ |                       | 20 867 713 \$ |
| Qikiqtaaluk             | 4,25 % à 6,88 %       | 14 938 230 \$ | 3,09 % à 7,19 %       | 14 107 885 \$ |
| Kivalliq                | 6,09 % à 10,25 %      | 3 227 135     | 4,50 % à 10,25 %      | 3 282 712     |
| Kitikmeot               | 5,98 % à 6,25 %       | 5 031 589     | 5,98 % à 6,25 %       | 3 477 116     |
| <b>Total</b>            |                       | 23 196 954 \$ |                       | 20 867 713 \$ |

**6. Provisions pour pertes sur prêts**

|  | 2015         | 2014         |
|--|--------------|--------------|
| <b><u>Provision spécifique</u></b>           |              |              |
| Solde, en début d'exercice                   | 1 418 435 \$ | 779 467 \$   |
| Modification de la provision pour l'exercice | 327 274      | 638 968      |
| Solde, en fin d'exercice                     | 1 745 709 \$ | 1 418 435 \$ |
| <b><u>Provision générale</u></b>             |              |              |
| Solde, en début d'exercice                   | 381 792 \$   | 214 458 \$   |
| Modification de la provision pour l'exercice | 29 800       | 167 334      |
| Solde, en fin d'exercice                     | 411 592 \$   | 381 792 \$   |
| Total du solde, en fin d'exercice            | 2 157 301 \$ | 1 800 227 \$ |

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2015

**7. Intérêts courus à recevoir**

|                  | <b>2015</b>      | <b>2014</b>       |
|------------------|------------------|-------------------|
| Prêts productifs | 14 402 \$        | 33 395 \$         |
| Prêts douteux    | 59 263           | 174 437           |
|                  | <b>73 665 \$</b> | <b>207 832 \$</b> |

**8. Comptes créditeurs et charges à payer**

|   | <b>2015</b>       | <b>2014</b>       |
|---|-------------------|-------------------|
| Engagements liés au commerce            | 22 838 \$         | 35 953 \$         |
| Masse salariale et prestations à verser | 184 999           | 398 664           |
| Charges à payer                         | 62 537            | 50 051            |
|   | <b>270 374 \$</b> | <b>484 668 \$</b> |

**9. À payer au gouvernement du Nunavut**

|  | <b>2015</b>          | <b>2014</b>          |
|--|----------------------|----------------------|
| Solde, en début d'exercice                   | 25 290 558 \$        | 18 209 676 \$        |
| Frais d'intérêt sur l'avance pour l'exercice | 238 578              | 290 558              |
| Avance de fonds de roulement                 | -                    | 7 000 000            |
| Montant payé                                 | (290 558)            | (209 676)            |
| Solde, en fin d'exercice                     | <b>25 238 578 \$</b> | <b>25 290 558 \$</b> |

Les intérêts mensuels sur l'avance sont calculés en fonction de la valeur moyenne à la fin du mois de quelques rendements d'obligations à trois ans de référence du gouvernement canadien, et composés annuellement. En 2015, le taux a varié de 0,39 % à 1,18 % (2014 – 1,02 % à 1,43 %).

Il n'existe aucune période précise de remboursement de ces avances.

## **10. Avantages sociaux futurs**

Tous les employés admissibles de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. Le président du Conseil du Trésor du Canada détermine les cotisations de l'employeur en fondant celles-ci sur un multiple de la cotisation exigée des employés. Le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice s'élevait à 1,28 (2014 – 1,45). Les cotisations de la Société d'un montant de 57 581 \$ (2014 – 68 279 \$) ont été comptabilisées à titre de charge de l'exercice en cours. Ce montant est compris dans les salaires et avantages sociaux. Les cotisations des employés au régime se sont élevées à 40 918 \$ (2014 – 42 873 \$).

En vertu d'une obligation statutaire, le gouvernement est tenu de verser les prestations relatives au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans, à raison de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives de gains. Ces prestations sont indexées à l'inflation.

### **Cessation d'emploi et relogement**

La Société verse à ses employés des prestations de départ au moment de leur cessation d'emploi en fonction de leur nombre d'années de service et de leur salaire final. La Société offre également de l'aide au relogement aux employés admissibles, conformément aux dispositions de leurs contrats de travail. Le montant estimatif des indemnités de relogement et de départ s'établit à 36 161 \$ (2014 – 34 526 \$). Ce montant est compris dans les charges à payer (note 8).

## **11. Gestion des risques financiers**

### **Risque lié au crédit**

En détenant des instruments financiers, la Société s'expose aux risques suivants.

Le risque lié au crédit représente le risque que la contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un instrument financier, ce qui provoquerait une perte financière.

Les prêts sont consentis et administrés selon des politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit associé aux emprunteurs est limitée à la valeur comptable des prêts. La Société gère les risques de crédit associés aux emprunteurs par les moyens suivants :

1. Directives et politiques communiquées aux responsables des prêts chargés de l'octroi des prêts et du suivi du rendement des clients;
2. Diversification du portefeuille dans diverses régions géographiques et obtention de garanties;
3. Limitation de la concentration des prêts et des investissements consentis à une entreprise commerciale ou à un groupe particulier à 1 millions de dollars.

Les principales garanties offertes à titre de sûreté ou d'améliorations des termes de crédit comprennent : (i) diverses sûretés liées à l'actif; et (ii) des garanties personnelles ou consenties par les entreprises.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2015

**11. Gestion des risques financiers (suite)**

Il n'y a eu aucune modification importante des pratiques et des politiques de gestion des risques de crédit de la Société par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau qui suit illustre l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, si toutes les contreparties étaient en défaut au 31 mars 2015.

|   | 2015         | 2014         |
|---|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 627 804 \$ | 5 552 271 \$ |
| Comptes débiteurs                       | 15 886       | 11 179       |
| Prêts en cours, moins réserve           | 21 039 653   | 19 067 486   |
| Intérêts courus à recevoir              | 73 665       | 207 832      |
| Frais de crédit remboursables           | 46 802       | 34 492       |

Les engagements à effectuer des décaissements futurs sur prêt représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de marges de crédit. La Société est donc potentiellement exposée à un risque de crédit maximal égal aux engagements non utilisés totalisant 3 598 641 \$ (note 12).

La Société considère qu'un prêt est en souffrance lorsqu'un client n'a pas effectué un paiement conformément aux modalités de paiement prescrites. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme douteux parce qu'ils ne correspondent pas aux critères de moins-value.

| Prêts en souffrance mais non douteux | 2015       | 2014       |
|--------------------------------------|------------|------------|
| 31 à 60 jours                        | 365 295 \$ | 466 948 \$ |
| 61 à 90 jours                        | 612 062    | 192 293    |
| Plus de 90 jours                     | -          | 541 516    |

À la fin de 2015, il n'existait pas de concentration connue du risque lié au crédit par type de client ou de région.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux risques liés aux taux d'intérêt, car les variations des taux d'intérêt du marché pourraient faire fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des avances versées par le gouvernement.

La Société emprunte au gouvernement aux taux variables du marché, mais elle prête à ses clients à des taux fixes. L'écart des taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsque les taux remontent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Elle n'applique aucune politique de gestion des taux d'intérêt pour contrer les fluctuations des taux d'intérêt.

Compte tenu des avances versées à la Société par le gouvernement au 31 mars 2015 et du solde mensuel de l'encaisse disponible, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt ferait diminuer l'excédent de 214 300 \$ (2014 – 233 000 \$). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt ferait augmenter l'excédent de 246 700 \$ (2014 – 233 000 \$).

La Société n'est exposée à aucun autre risque lié au marché.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2015

**11. Gestion des risques financiers (suite)**

**Risque lié aux liquidités**

Le risque lié aux liquidités représente le risque que la Société éprouve de la difficulté à honorer ses obligations associées à des passifs financiers. L'objectif de la Société à l'égard de la gestion de ce risque consiste à gérer les opérations et les décaissements dans les limites de la contribution fixée pour l'exercice et précisée dans l'accord de contribution avec le gouvernement. La Société a déterminé que le risque n'était pas significatif.

**12. Obligations contractuelles**

En vertu d'ententes de prêts intervenues avant la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à effectuer des décaissements futurs sur prêt après le 31 mars 2015 sur des prêts à terme totalisant 1 687 934 \$ payables au cours du prochain exercice financier et sur des marges de crédit de 1 910 707 \$ payables à vue, sans calendrier établi.

**13. Opérations entre parties liées**

La Société est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés territoriales du gouvernement du Nunavut. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les conditions similaires à celles avec des parties non associées. On trouvera à l'annexe D des précisions sur l'actif, le passif, les revenus et les charges des entités apparentées.

**(a) Contribution administrative**

Conformément aux dispositions de l'Entente de contribution entre la Société et le gouvernement du Nunavut, la Société reçoit une contribution fixe afin de couvrir ses dépenses administratives directes.

|   | 2015       | 2014       |
|---|------------|------------|
| Contribution de fonctionnement                        | 600 000 \$ | 600 000 \$ |
| Contributions en nature : services fournis sans frais | 140 370    | 144 755    |
|   | 740 370 \$ | 744 755 \$ |

**(b) Services fournis sans frais**

La Société inscrit dans ses états financiers une estimation des services fournis sans frais par le gouvernement. Les contributions non monétaires du gouvernement comprennent le soutien comptable et administratif, les services régionaux et de gestion du personnel, la location de bureaux, les services publics, les assurances et les systèmes téléphoniques et informatiques.

|  | 2015       | 2014       |
|--|------------|------------|
| Dépenses liées aux installations           | 78 430 \$  | 80 727 \$  |
| Fournitures et dépenses de bureau          | 5 000      | 5 000      |
| Assurance et gestion des risques           | 3 398      | 3 309      |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 53 542     | 55 719     |
|  | 140 370 \$ | 144 755 \$ |

**14. Objectifs budgétaires**

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et sont calculés en fonction des principales estimations approuvées par le gouvernement du Nunavut et le conseil d'administration.

---

# **Société de crédit commercial du Nunavut**

---

## **Annexes**

|  |  |   | Le 31 mars<br>2015 | Le 31 mars<br>2014 |
|--|--|---|--------------------|--------------------|
|  | Matériel<br>informatique<br>et équipement<br>de bureau | Ameublement<br>de bureau et<br>accessoires<br>fixes | Totaux             | Totaux             |
| <b>Coûts des immobilisations corporelles</b> |  |   |                    |                    |
| Solde d'ouverture                            | 127 458 \$   | 43 155 \$   | 170 613 \$         | 154 071 \$         |
| Ajouts                                       | -  | 2 618   | 2 618              | 16 542             |
| Solde de clôture                             | 127 458 \$   | 45 773 \$   | 173 231 \$         | 170 613 \$         |
| <b>Amortissements cumulés</b>                |  |   |                    |                    |
| Solde d'ouverture                            | (98 739) \$  | (26 590) \$   | (125 329) \$       | (118 560) \$       |
| Amortissement                                | (8 616)  | (3 487)   | (12 103) \$        | (6 769)            |
| Solde de clôture                             | (107 355) \$   | (30 077) \$   | (137 432) \$       | (125 329) \$       |
| <b>Valeur comptable nette</b>                | 20 103 \$  | 15 696 \$   | 35 799 \$          | 45 284 \$          |
| Taux d'amortissement                         | 30 %   | 20 %  |                    |                    |

## Tableau de projet – Programme de sensibilisation de la communauté

|  | Budget<br>2015 | Le 31 mars<br>2015 |
|--|----------------|--------------------|
| <b>Revenu</b>  |                |                    |
| Contribution du :  |                |                    |
| Programme d'investissement stratégique                           | 50 000 \$      | 49 815 \$          |
|  | 50 000 \$      | 49 815 \$          |
| <b>Dépenses</b>  |                |                    |
| Salon commercial   | 14 648 \$      | 10 472 \$          |
| Déplacements, lieu de réunion et traduction dans les communautés | 35 352         | 39 343             |
|  | 50 000 \$      | 49 815 \$          |
| <b>Total</b>   | -              | -                  |

## Tableau de projet – Fonds de formation spécialisée

|   | Budget<br>2015 | Le 31 mars<br>2015 |
|---|----------------|--------------------|
| <b>Revenu</b>                                 |                |                    |
| Contribution du :                             |                |                    |
| Fonds de formation spécialisée                | 16,650 \$      | 16,545 \$          |
|   | 16,650 \$      | 16,545 \$          |
| <b>Dépenses</b>                               |                |                    |
| Formateur                                     | 7,500 \$       | 7,500 \$           |
| Déplacements du formateur                     | 2,900          | 3,109              |
| Hébergement du formateur                      | 2,250          | 2,986              |
| Indemnités journalières du formateur          | 900            | 900                |
| Développement de cours et matériel didactique | 3,100          | 2,050              |
|   | 16,650 \$      | 16,545 \$          |
| <b>Total</b>                                  | -              | -                  |

## Tableau des soldes entre apparentés

Au 31 mars 2015

| Entité présentant les états financiers consolidés                                | Soldes d'actif   | Soldes de passif  | Soldes de revenu  | Soldes de charge  |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <i>Trésor</i>  |                  |                   |                   |                   |
| Bureau de l'Assemblée législative  |                  |                   |                   | 220               |
| Ministères   |                  |                   |                   |                   |
| Services communautaires et gouvernementaux                                       |                  |                   |                   |                   |
| Culture et Patrimoine  |                  |                   |                   |                   |
| Développement économique et Transports   |                  | 492 245           | 702 689           | 238 578           |
| Éducation  |                  |                   |                   |                   |
| Environnement  |                  |                   |                   |                   |
| Exécutif et Affaires intergouvernementales                                       |                  |                   |                   |                   |
| Services à la famille  |                  |                   |                   |                   |
| Finances   | 13 251           |                   |                   |                   |
| Santé  |                  |                   |                   |                   |
| Justice  |                  |                   |                   |                   |
|  |                  |                   |                   |                   |
| <i>Sociétés publiques territoriales</i>  |                  |                   |                   |                   |
| Collège de l'Arctique du Nunavut   |                  |                   |                   |                   |
| Société de crédit commercial du Nunavut  |                  |                   |                   |                   |
| Société de développement du Nunavut<br>(y compris ses filiales)                  |                  |                   |                   |                   |
| Société d'habitation du Nunavut<br>(y compris ses organismes locaux de logement) |                  |                   |                   |                   |
| Société d'énergie Qulliq   |                  |                   |                   |                   |
|  |                  |                   |                   |                   |
| <i>Fonds renouvelables</i>   |                  |                   |                   |                   |
| Fonds renouvelable (boissons alcoolisées)  |                  |                   |                   |                   |
| Fonds renouvelables (produits pétroliers)  |                  |                   |                   |                   |
|  |                  |                   |                   |                   |
| <i>Autres organismes de services publics</i>                                     |                  |                   |                   |                   |
| Administrations scolaires de district  |                  |                   |                   |                   |
| Tribunal des droits de la personne   |                  |                   |                   |                   |
| Commission des normes du travail   |                  |                   |                   |                   |
| Commission des services juridiques   |                  |                   |                   |                   |
| Commission des licences et permis d'alcool                                       |                  |                   |                   |                   |
| Quilliit – Conseil du statut de la femme au Nunavut                              |                  |                   |                   |                   |
|  |                  |                   |                   |                   |
| <b>Total des soldes entre apparentés</b>   | <b>13 251 \$</b> | <b>492 245 \$</b> | <b>702 689 \$</b> | <b>238 798 \$</b> |
|  |                  |                   |                   |                   |

